

N°	ENTREPRISE	Prix HT	AVENANT 1	AVENANT 2	% avenants / marché initial
1	REIS OLIVERA	106 875,70 €	8 064,66 €		8%
2	Serge ROUSSELET	22 064,70 €	939,00 €		4%
3	Sud Etanchéité	1 500,00 €			
4	Joachim CORTES	54 292,65 €			
5	A L'Atelier	34 374,72 €	3 772,35 €		11%
6	Tresquoise d'Isolation	21 055,00 €			
7	André PAPERON	8 440,00 €	350,00 €		4%
8	André PAPERON	8 874,00 €	-1 355,25 €		-15%
9	NIMACLIM	3 921,00 €			
10	Bernard LE SAUSSE	17 629,04 €	731,76 €	1 548,20 €	13%
11	Nimaclim	13 740,00 €			
12	Hydravert	4 500,00 €			
TOTAL		297 266,81 €	12 502,52 €	1 548,20 €	5%

Autorisation à défendre CA de Marseille affaire Polge contre Chamboredon : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne la SCP MARGALL- D'ALBENAS à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune devant Cour Administrative d'Appel de Marseille dans le recours déposé par Monsieur Polge à l'effet de relever appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nîmes le 22 novembre 2013 dans l'affaire l'opposant à la Commune au sujet du permis de construire délivré à Monsieur Chamboredon..

Location à M PARIS : Monsieur CLEMENT demande où en sont les problèmes d'impayés concernant la maison louée à M PARIS, avenue du Pont. Monsieur le Maire explique que la procédure est actuellement délicate étant donné la période hivernale mais que le dossier est aux mains de l'avocat de la Commune et suit son cours. Le montant des impayés s'élève à **10 300 €uros**. La Commune n'encaisse actuellement que le montant de l'allocation logement qui lui est versée directement par la CAF (soit 305 €uros par mois)

Demande d'éclairage des tennis : Monsieur le Maire expose la demande d'habitants de leur besoin d'éclairage sur les cours de tennis, le Conseil Municipal autorise Monsieur COTES à faire établir les devis ERDF – ALBARES) pour l'éclairage des cours de tennis.

Réglage du panneau lumineux de la CCPG : Monsieur le Maire fait remonter la remarque de Monsieur PALISSSE concernant l'intensité trop élevée du panneau de la CCPG « zone à 30 ». Le policier municipal a fait le nécessaire pour que certains messages trop lumineux n'apparaissent pas la nuit.

Devis bornes en pierre taillée : Le Conseil Municipal approuve par 13 voix et une abstention, approuve le devis d'un montant de **1 635 €uros** pour l'achat et la mise en place de bornes en pierre taillée devant la mairie.

Ecole : L'inspectrice d'académie a rendu un avis défavorable à l'installation d'une 5^e classe dans les locaux de l'ancienne Mairie. Il faut donc envisager la location d'un bâtiment préfabriqué d'une superficie de 55 m² environ, pour y mettre le dortoir des classes maternelles et transformer le dortoir actuel et la salle informatique en 5e classe. Le devis pour la location de cette structure devrait parvenir en mairie sous quelques jours.

Réforme des rythmes scolaires : Monsieur DARBELET explique que la mise en place pour l'année 2014-2015 de temps périscolaire se fera en fonction des possibilités de la commune. Avec les aides annuelle de l'Etat (**50 €uros** par enfant) et de la Communauté de communes (**40 €uros**) par enfant.

Construction nouvelle école : Un nouveau dossier sera déposé avant la fin février pour l'attribution des subventions 2014, la Commune n'ayant pas été retenue au titre de l'année 2013

Célébration du centenaire de la guerre 1914-1918 : La programmation est en cours , un appel sera lancé auprès de la population pour recueillir des documents sur cette période (lettres, photos) afin de réaliser une exposition plus personnalisée.

Journal de Collias : Le journal municipal devrait être distribué début février.

Animation CCPG : Dans le cadre des 10 mots pour la francophonie avec le village de Collias, la CCPG met en place une animation pour enfants et adultes.

Gestion des déchets : Monsieur BARDOC informe le Conseil Municipal, que suite à la remise d'un rapport sur la pertinence du rôle du SICTOMU et les choix futurs concernant la gestion des déchets, la sortie du SICTOMU de la CCPG est envisagée. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur DARBELET précisent qu'il s'agit d'un vote démocratique du Conseil communautaire pris en vue de simplifier le millefeuille des syndicats et optimiser le service rendu. Il s'agit là de la première étape de la réflexion.

Bibliothèque : Madame DELFAU se fait porte parole de la Bibliothèque pour signaler les problèmes de fuite de la toiture ainsi que de ligne téléphonique. Monsieur COTES est chargé de prendre les dispositions pour faire réparer la toiture au plus tôt.

Eclairage : Monsieur COTES informe l'assemblée que le lampadaire a été posé, avenue Joliclerc, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et qu'au niveau de la crèche deux lampadaires fournis par la CCPG seront installées aux frais de la Commune

La séance est levée à 19 h50.